Année Scolaire 20….-20…..	ISF	ACADÉMIE DE LYON Liberté Égalité Fraternité	RECTORAT Direction des Personnels Enseignants (DIPE)	Annexe 5

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE L'**INDEMNITÉ DE SUJÉTIONS DE FORMATION (ISF)**

Contractuels alternants préparant un concours d'accès aux corps des personnels enseignants ou d'éducation

Décret n° 2022-1141 du 9 août 2022, application à compter du 1er septembre 2022

*Si vous optez pour le remboursement de frais réels de déplacements : **ne complétez pas le présent formulaire***

En qualité de contractuel alternant affecté dans un établissement d'enseignement, vous pouvez bénéficier de l'indemnité de sujétions de formation (ISF) pour compenser les frais de déplacement entre votre lieu de formation et l'établissement où vous exercez, sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité ci-dessous :

- ⇨ **Bénéficier d'un contrat de travail pour réaliser une période de formation en alternance dans le cadre d'un diplôme préparant aux concours d'accès aux corps des personnels enseignants ou d'éducation**
- ⇨ **Lieu de formation en INSPÉ situé dans une commune distincte : de la commune de votre établissement d'affectation ET de votre résidence familiale.**

Les communes limitrophes desservies par des transports publics de voyageurs sont considérées comme constituant une seule et même commune.

Le taux annuel brut de l'indemnité est fixé à **700 €** et fait l'objet d'un versement mensuel, sur une période de 10 mois (d'octobre à juillet).

NOM d'usage : ..... Prénoms : .....

NOM de naissance : .....

Né(e) le : ..... à .....Pays : ..... Département : .....

Tél : …… E-mail : ……

Mon adresse personnelle (**résidence effective durant la période du contrat**) :

Voie et n°.....

Code postal : …… Ville : ……

} *Joindre justificatif < 1 mois*

Mon établissement de formation est l'INSPÉ (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) :

- ☐ de la LOIRE, *90 rue de la Richelandière 42023 Saint-Étienne.*
- ☐ de l'AIN, *40 rue Général-Delestraint 01000 Bourg-en-Bresse.*
- ☐ du RHÔNE, *5 rue Anselme 69004 Lyon.*

} *Joindre attestation d'inscription*

Je soussigné(e) ……..certifie exacts tous les renseignements portés

Fait à …… , le .....

(*Signature*)

- ➔ Le présent formulaire dûment complété et signé + un justificatif de domicile de moins d'un mois + l'attestation d'inscription à l'INSPÉ sont à adresser au Rectorat de Lyon, DIPE, Cellule actes collectifs, 92 rue de Marseille BP 7227 69007 Lyon cedex 07. *Tout dossier incomplet ne pourra être instruit* et sera retourné pour complément d'information, ce qui entraînera des retards dans la prise en charge de l'ISF.
- ➔ L'indemnité est versée aux agents éligibles après étude du dossier et dans les contraintes du calendrier national de paye : le premier mois de paiement peut donc être décalé et inclure un rappel au titre de mois antérieurs. Le paiement est ensuite mensuel.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la paie. Les destinataires des données sont les services académiques gestionnaires de la paie des agents et la Direction Régionale des Finances Publiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au : Rectorat de Lyon, Coordination paye, BP 7227 69007 Lyon Cedex 07